



TEXTE ADOPTÉ n° 15
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

4 août 2022

PROJET DE LOI

*autorisant l'**approbation** de l'**accord** entre le Gouvernement
de la République française et le Gouvernement de l'État du Qatar
établissant un **partenariat relatif à la sécurité**
de la Coupe du monde de football de 2022,*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture après engagement de la procédure
accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 325, 462, 463 et T.A. 97 (2021-2022).

Assemblée nationale : 4 et 181.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État du Qatar établissant un partenariat relatif à la sécurité de la Coupe du monde de football de 2022, signé à Doha le 5 mars 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 août 2022.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 4.